

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2025

PÉRIODIQUE n°10

20 octobre 2025

33. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés	223
--	-----

34. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n°49 à 50

49. Résolution relative à Résolution relative au règlement provincial relatif aux excursions et voyages scolaires	224
50. Résolution relative au contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Musée de l'Eau et de la Fontaine	226

35. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 25 septembre 2025

Question orale d'actualité n°25/25 relative au bilan de la première année d'activité du Spray Park	232
Question orale d'actualité n°26/25 relative à la mobilité, particulièrement pour le personnel	233
Question orale d'actualité n°27/25 relative à « La Coupe du Monde de Hockey qui se tiendra à Wavre en août 2026 »	235
Question orale d'actualité n°28/25 relative à la rentrée scolaire pour les écoles provinciales	237
Question orale d'actualité n°29/25 relative à l'enseignement provincial	237
Question orale d'actualité n°30/25 relative au colloque sur le vieillissement actif	238

33. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés

- Arrêté Tutelle ZP/MC/261638

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 8 octobre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « Brabant wallon Est » en date du 17 septembre dernier, concernant la modification du cadre du personnel de la zone de police, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2025/MB1/26130

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 2 octobre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « Nivelles-Genappe » en date du 2 septembre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2025, est approuvée.

- Arrêté Tutelle C2024/261224

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 25 septembre 2025, la délibération du conseil de la zone de secours du Brabant wallon en date du 13 mai dernier, concernant le compte de la zone de secours pour l'exercice 2024, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2025/MB1/261560

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 25 septembre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabantçonnnes » en date du 9 septembre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2025, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2025/MB1/261519

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 18 septembre 2025, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 25 août dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2025, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/C2024/260882

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 5 septembre 2025, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 24 mars dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2024, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/C2023/260103

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 5 septembre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnnes » en date du 28 novembre dernier, concernant le compte de la zone de police pour l'exercice 2023, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/C2023/260250

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 5 septembre 2025, la délibération du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en date du 26 novembre dernier, concernant le compte de la zone de police pour l'exercice 2023, est approuvée.

34. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n°49 à 50

49. Résolution relative au règlement provincial relatif aux excursions et voyages scolaires

(Enseignement provincial – règlement)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2212-32 et L2212-38 ;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les mesures propres à les atteindre, notamment en matière d'inscriptions et d'exclusions d'élèves ;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives ;

Vu le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement ;

Vu le décret du 15 décembre 2006 renforçant le dispositif des services d'accrochage scolaire et portant diverses mesures en matière de vie collective au sein des établissements scolaires ;

Vu le décret du 14 mars 2019 relatif à la gratuité d'accès à l'enseignement ;

Vu le décret du 19 septembre 2019 portant les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun ;

Vu la circulaire 7136 du 17 mai 2019 relative à la mise en oeuvre de la gratuité scolaire au niveau secondaire ;

Vu la circulaire 8170 du 30 juin 2021 relative à la gratuité scolaire en pratique ;

Vu la circulaire 6289 relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger, remplaçant les circulaires antérieures sur les activités extérieures et les classes de dépaysement ;

Vu la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 28 mai 1998 approuvant les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant la nécessité d'encadrer de manière claire et uniforme l'organisation des excursions et voyages scolaires ;

Considérant qu'aucun règlement spécifique n'était jusqu'à présent en vigueur au sein des établissements scolaire provinciaux pour en fixer les modalités pratiques, financières et pédagogiques ;

Considérant qu'il importe de garantir l'équité entre les élèves, d'assurer la transparence vis-à-vis des familles et de respecter le cadre légal en matière d'enseignement et de dépenses scolaires ;

Considérant l'importance pédagogique, sociale et éducative des voyages et excursions scolaires organisés dans les établissements d'enseignement secondaire relevant de la Province du Brabant wallon ;

Considérant que les voyages pédagogiques constituent une extension du programme scolaire et doivent répondre à des objectifs définis dans le cadre du projet éducatif de chaque établissement ;

Considérant que la participation aux excursions et voyages pédagogiques est obligatoire, sauf dispense exceptionnelle dûment motivée et validée par la direction de l'établissement et l'administration provinciale de l'enseignement ;

Considérant que les voyages récréatifs organisés durant la semaine blanche ont une visée de cohésion et de bien-être, sont facultatifs mais deviennent engageants une fois l'élève inscrit ;

Considérant la nécessité d'assurer un cadre clair, équitable et prévisible en matière de modalités de paiement, incluant un acompte en début d'année scolaire, un échelonnement via la plateforme de gestion scolaire, et l'obligation d'un paiement complet avant le départ ;

Considérant que les difficultés financières ne peuvent pas constituer un frein à la participation des élèves et que des alternatives sont proposées ;

Considérant l'existence d'une couverture assurance assistance et annulation, incluse dans le prix des voyages scolaires, et les modalités précises de déclaration et de gestion des sinistres prévues à cet effet ;

Considérant l'obligation pour les participants et leurs responsables légaux de signer un document de participation et d'engagement, reconnaissant leur adhésion aux conditions générales ;

Considérant la procédure encadrée en cas de non-paiement, incluant rappels, mises en demeure et, le cas échéant, procédures de recouvrement ;

Considérant la nécessité de respecter les exigences en matière de protection des données personnelles, conformément au RGPD et à la législation belge en vigueur, dans le cadre du traitement des données relatives aux activités scolaires ;

Considérant l'importance d'adopter le règlement relatif aux excursions/voyages scolaires ; Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 35

Sophie AGAPITOS, Baptiste ANTOINE, Walter BASEGGIO, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Vanessa COLIGNON, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Lyseline LOUVIGNY, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Séverine OLEFFE, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE

Abstention : 1

Frank WAUTERS

ARRÊTE :

Article 1^{er} — Le Conseil provincial approuve le règlement provincial relatif aux excursions/voyages scolaires à partir de l'année scolaire 2025-2026, tel qu'annexé.

Article 2 — Le Conseil provincial approuve que le montant facturé aux responsables d'élèves, ou à l'élève majeur s'il échet, est égal au prix coûtant du voyage incluant l'assurance annulation.

Fait à Wavre, le 25 septembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines – Bâtiment Archimède – Place du Brabant wallon, 1 – 1300 Wavre

50. Résolution relative au contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Musée de l'Eau et de la Fontaine (MEF)
(Contrat de gestion – Musée de l'Eau et de la Fontaine)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine ;

Vu la résolution du 22 juin 2017 du Conseil provincial relative à la convention de collaboration et de mise à disposition de locaux du Domaine provincial du Bois des rêves, à titre gratuit, au profit de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine, telle que modifiée par avenant en date du 16 décembre 2021 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine, inscrite à la BCE sous le numéro 0431.922.984 ; Vu l'article budgétaire 76001/640000/100301 du budget provincial ordinaire 2025 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant la volonté de confier à l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine la mission de promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ; de promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités liées à la thématique de l'eau à destination du public familial ; de présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine ;

Considérant que le Musée de l'Eau et de la Fontaine participe activement depuis son installation au sein du Bois des Rêves à renforcer l'attractivité du domaine par la mise en place d'activités, d'animations, de sensibilisations et d'informations à destination des familles et des écoles ;

Considérant les liens étroits de partenariat qui existent depuis 2019 entre l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine et la Province du Brabant wallon ;

Considérant l'excellente qualité du travail et de la mission de conservation de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de soutenir l'organisation d'activités culturelles sur son territoire ; que, pour ce faire, il est utile pour la Province de confier par contrat de gestion à l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine des missions d'utilité publique relevant de ce secteur culturel ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine a dûment exécuté les obligations découlant des contrats de gestion 2019-2021 et 2022-2024 ;

Considérant que le dernier contrat de gestion est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il est proposé d'en établir un nouveau ;

Considérant qu'au vu de la circulaire budgétaire 2025, les crédits de dépense de transfert doivent être rediscutés chaque année afin qu'il ne soit pas effectué une reconduction automatique des montants alloués au cours de l'année précédente ; que, dès lors, chaque année, une discussion sur le montant de la subvention aura lieu eu égard notamment aux ressources de la Province et à la note d'intention déposée par l'association, au vote du budget de l'année ; que, dès lors, les actions subventionnées, les montants octroyés, les conditions d'utilisation et de liquidation, les justificatifs admissibles seront définis année par année dans les arrêtés d'octroi ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 35

Sophie AGAPITOS, Baptiste ANTOINE, Walter BASEGGIO, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Vanessa COLIGNON, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Lyseline LOUVIGNY, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Séverine OLEFFE, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSSEN-SOUE, Cédric VERTE

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique — Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 16 octobre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

Contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Musée de l'Eau et de la Fontaine

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine, inscrite à la BCE sous le numéro 0431.922.984 ;

ENTRE LES SOUSIGNÉS :

D'une part, **la Province du Brabant wallon**, inscrite à la BCE sous le numéro 0253.973.318, ci-après dénommée « *la Province* », représentée par Madame Maha KARIM-HOSSELET, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 16 -10- 2025

ET,

D'autre part, **l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine**, inscrite à la BCE sous le numéro 0431.922.984, ci-après dénommée « *l'association* », dont le siège social est établi à allée du Bois des Rêves, 1 à 1340 Ottignies et valablement représentée en application des statuts par Monsieur Joachim MARTENS, Président de l'A.S.B.L. et par Madame Julie MARBAIX, Directrice ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} — § 1^{er} — En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2024-2030 reprise par extrait en annexe 1 :

1. Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
2. Développer des activités liées à la thématique de l'eau à destination des familles ;
3. Informer et associer le Bois des Rêves à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'agenda des animations du Bois des Rêves ;
4. Présenter la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;
5. Associer la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;
6. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité ;
7. Prendre toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

§2 — Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées au §1^{er} sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

§3 — L'association présentera les actions permettant de remplir les tâches énumérées au §1^{er} lors de sa demande annuelle d'octroi de la subvention provinciale.

Article 2 — Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1^{er} et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province :

- Octroie à l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine, à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement du musée, une subvention de maximum 30.000 euros ;
- Met et à disposition de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine le 1^{er} étage de la Brasserie du Bois des Rêves et les espaces extérieurs adjacents. Cette subvention en nature est évaluée à 51.650 euros pour l'occupation des locaux et à 13.300 euros pour les charges ;
- Met à disposition de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine un container constitué de 3 modules. Cette subvention en nature est évaluée à 11.000 euros ;
- Met à disposition de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine un local de l'IPAM. Cette subvention en nature est évaluée à 7.200 euros ;
- Met à disposition de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine une aide en main-d'oeuvre estimée à 30 jours hommes/an. Cette subvention en nature est évaluée à 2 146 euros ;
- Assure une promotion des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine par le biais de ses réseaux de communication (point BW, site internet, Facebook, Destination BW) et dans le Bois des Rêves par une signalétique adéquate ;

Veille à la cohérence et à la coordination de partenariat visant à proposer une offre d'animations et d'activités en lien avec les spécificités du Bois des Rêves.

Les subventions visées à l'alinéa 1^{er} précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial, au regard notamment des crédits votés annuellement par le Conseil provincial et du projet présenté pour remplir les tâches visées à l'article 1^{er}, qui précise spécifiquement pour l'exercice concerné :

- Les actions subventionnées et le montant octroyé ;
- Les conditions d'utilisation ;
- Les justificatifs admissibles et exigés pour ladite liquidation ainsi que les délais dans lesquels ces justificatifs doivent être produits ;
- Les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justificatifs visés à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

L'association bénéficie, en outre, du prêt de matériel provincial lors de l'organisation de ses activités et ce, dans le respect des conditions établies dans le règlement provincial relatif au prêt de matériel.

Article 3 — L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi que dans l'arrêté d'octroi en limitant ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique et en renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

Article 4 — Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 — Chaque année, au plus tard le 1^{er} septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, ainsi que son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est

disponible, à défaut une prévision d'actions. Ce rapport ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations reprises dans l'arrêté d'octroi annuel.

Article 6 — §1^{er} — Au plus tard dans le courant du mois d'octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission *ad hoc* du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 — A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§3 — La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 — Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du responsable de l'association.

Article 8 — Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque Conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au responsable de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit sa demande. Le responsable peut grouper les visites demandées par les Conseillers.

Article 9 — Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'association est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement général sur la protection des données pour les traitements qu'elle serait amenée à effectuer dans le cadre de l'exécution du présent contrat de gestion.

Article 10 — Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion et reprises en annexe 3.

Article 11 — Le présent contrat produit ses effets le 1^{er} janvier 2025. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site Internet de la Province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 16/10/2025

Pour la Province du Brabant wallon

**Pour le Musée de l'Eau et de la
Fontaine**

La Directrice générale,

La Présidente du
Conseil provincial

Le Président,

La Directrice,

Annick Noël

Maha Karim-Hosselet

Joachim Martens

Julie Marbaix

Annexe 1

Extrait de la déclaration de politique générale 2024-2030 de la Province du Brabant wallon

« Le Brabant wallon créatif : savoirs, culture et innovation »

La richesse culturelle du Brabant wallon sera valorisée tout au long de cette législature. Parce qu'elle représente une dimension essentielle pour les Brabançons et les Brabançons wallons, il importe de soutenir globalement les acteurs du monde culturel. Cela implique une large concertation sur la meilleure manière de valoriser et appuyer les lieux de création artistique du territoire en soutenant les artistes et professionnels du secteur, y compris les artistes qui font rayonner le Brabant wallon. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux infrastructures culturelles et à leurs équipements.

Une province vivante : territoire, nature et résilience

Enfin, nos domaines provinciaux continueront à jouer un rôle central dans cette dynamique, par l'amélioration de leurs infrastructures et l'amplification de leurs offres d'animations et de loisirs, afin d'accueillir tous les types de public. Leur gestion financière et patrimoniale se veut rationnelle, avec le concours du secteur privé. (...) Enfin, fort de son identité verte, le Bois des Rêves se veut toujours en constant développement pour offrir au public des activités familiales et innovantes, comme pour l'ouverture du plus grand Spray Park d'Europe. Les domaines provinciaux veilleront enfin à être encore davantage accessibles et accueillants envers les publics spécifiques, en particulier les personnes porteuses de handicap et les enfants en bas âge. »

Annexe 2

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Développer des activités liées à la thématique de l'eau à destination des familles ;
- Informer et associer le Bois des Rêves à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'agenda des animations du Bois des Rêves ;
- Présenter la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves à l'ensemble des supports de promotion de l'Asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;

Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Annexe 3

Relation juridique existant entre la Province et l'association au moment de la conclusion du contrat de gestion

Le 22 décembre 2022, la Province du Brabant wallon a conclu un contrat de gestion avec l'A.S.B.L. Maison de l'Eau et de la Fontaine pour les années 2022 à 2024.

Le 22 juin 2017, la Province a également conclu une convention de collaboration et de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec l'association. Cette convention est prolongée par un avenant n°1 le 16 décembre 2021.

Un avenant n°2 à cette convention a été présenté au Collège provincial et au Conseil provincial en septembre 2025 afin de la mettre à jour quant aux espaces mis à disposition.

15. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 25 septembre 2025

Question orale d'actualité n°25/25 relative au bilan de la première année d'activité du Spray Park

Monsieur Cédric Verté : (PS)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Le Spray Park, inauguré en juin 2024, représentait un investissement important pour notre Province, tant sur le plan financier que sur le plan de l'image et de l'attractivité du territoire.

Au moment de sa mise en service, l'ambition affichée était de proposer une infrastructure familiale, accessible à tous et moderne, capable de renforcer l'offre de loisirs, en particulier pour les jeunes et les familles durant la période estivale.

Aujourd'hui, près d'un an après son ouverture, il me semble essentiel de disposer d'une première évaluation.

Pouvez-vous nous préciser quelle a été l'évolution de la fréquentation depuis son lancement, si la population est véritablement au rendez-vous, et quels enseignements concrets ont pu être tirés des retours exprimés par les usagers ?

Il serait également intéressant de savoir si cet équipement remplit les objectifs qui lui avaient été assignés en termes d'attractivité et de convivialité, et, le cas échéant, quels ajustements ou améliorations pourraient être envisagés afin d'assurer sa pérennité et d'optimiser son succès dans les années à venir.

Je vous remercie.

Réponse à la question orale d'actualité n°25/25 relative au bilan de la première année d'activité du Spray Park

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers collègues, Monsieur le Conseiller. Votre question me donne l'opportunité de dresser le bilan d'une première année complète de fonctionnement de ce projet stratégique pour le déploiement du Domaine provincial du Bois des Rêves.

Le Spray Park, le plus grand d'Europe, a été inauguré le 29 juin 2024. L'investissement réalisé était d'environ 1,88 millions d'euros subside à 60% par le Commissariat Général du Tourisme de Wallonie soit près d'1,13 millions d'euros TVAC.

Notre ambition était claire : offrir une infrastructure familiale, moderne, accessible à toutes et tous, renforçant une offre de loisirs destinée particulièrement aux familles.

Un an après son ouverture, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'évaluation de cette nouvelle activité du Bois des Rêves, est plus qu'encourageante.

D'abord parce que la fréquentation enregistrée cette saison (qui se termine d'ailleurs seulement ce mardi 30/09, elle n'est donc pas tout à fait terminée !) témoigne de son succès : plus de 30.000 visiteurs parmi lesquels 300 abonnements de « 10 entrées » (soient probablement des entrées de groupes ou des habitués qui venaient à plusieurs reprises).

Les jours de forte chaleur, la jauge de 1.000 visiteurs maximum a toujours été très vite atteinte. D'ailleurs, vous pouvez le constater sur l'historique de la page Facebook du Spray Park qui indiquait les « sold out », et veillait ainsi à avertir au plus vite les visiteurs qui envisageaient de nous rendre visite. Vous y constaterez également la forte demande des personnes n'ayant pu obtenir un ticket d'entrée.

Ces chiffres montrent qu'un public fidèle s'installe progressivement autour de cette nouvelle installation, cette nouvelle activité, nous épargnant d'investir outre mesure dans la communication.

D'autres éléments reflètent également cette attractivité dont le renforcement de notre brasserie et des points horeca.

Nous avons eu également de nombreux retours positifs confirment que l'équipement répond aux attentes. Plusieurs familles, dont certaines venues de l'extérieur du Brabant wallon, ont d'ailleurs découvert le Bois des Rêves à cette occasion. Le Bois des Rêves et son Spray Park sont perçus, de manière générale, comme un espace familial, sûr, accessible, moderne et convivial.

Bien sûr, il y a évidemment quelques mécontents. Certains continuent à comparer cela à une offre de piscine. D'autres, plus pragmatiquement, jugent la température de l'eau « un peu froide », bien que comme cela a été expliqué lors d'un Conseil précédent, il s'agit d'un choix assumé afin de réduire l'impact énergétique et d'offrir une gestion durable à cette infrastructure. Quant au sol, il est parfois jugé glissant. Je rappelle qu'une attention particulière a été apportée à la sécurité des zones accueillant les plus petits grâce à la pose d'un revêtement spécifique. L'activité reste une infrastructure aquatique... N'avez-vous jamais crié à vos enfants de ne pas courir près de l'eau ?

Notre volonté est bien entendu de continuer à améliorer l'offre proposée aux familles. Des adaptations sont à apporter, en concertation avec les services, pour une meilleure gestion des pics de fréquentation lors des fortes chaleurs, le renforcement de l'offre horeca ou encore, l'automatisation des entrées.

C'est une infrastructure véritablement unique, qui suscite non seulement l'intérêt des familles brabançonnaises wallonnes – d'ailleurs aussi – mais qui commence à être enviée par d'autres... Nous avons déjà reçu plusieurs délégations qui ont manifesté leur intérêt pour notre projet.

Ce caractère exemplaire illustre la capacité du Brabant wallon à se positionner comme une référence en innovation, à investir dans des infrastructures uniques et accessibles et qui répondent à l'évolution des besoins de ses citoyens.

J'espère avoir le plaisir de vous croiser lors d'une prochaine activité.

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°26/25 relative à la mobilité, particulièrement pour le personnel

Madame Stéphanie Bury : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Le mois de septembre est, pour chacun d'entre nous, synonyme de rentrée. C'est le moment où l'on reprend le rythme des activités, où l'on mesure aussi l'importance du collectif et la présence de

nos collègues. Cette rentrée se conjugait, en Région wallonne, par l'organisation de la semaine de la mobilité entre les 16 et 22 septembre derniers.

Au sein de la Province, les agents provinciaux, comme l'ensemble de nos concitoyens, se trouvent confrontés à un double défi : d'un côté, la préoccupation immédiate et très concrète de la « fin du mois », avec la question du pouvoir d'achat, du coût des déplacements, et des contraintes budgétaires personnelles ; et de l'autre, l'exigence beaucoup plus large et collective de la « fin du monde », à savoir la nécessité d'intégrer l'urgence climatique dans nos pratiques, de réduire notre empreinte environnementale et de contribuer à un modèle plus durable.

Dans ce contexte, ma question est la suivante : comment la Province accompagne-t-elle ses agents pour répondre à ces deux enjeux en même temps ? Plus précisément, quelles solutions utiles, concrètes et durables sont proposées pour les encourager à adopter des pratiques de mobilité et d'organisation plus respectueuses de l'environnement ?

Je note, à titre d'exemple, que plusieurs projets en faveur du vélo, des aménagements cyclables et plus largement de la mobilité douce ont été inaugurés récemment dans notre Province, avec une certaine visibilité médiatique. Ces réalisations vont clairement dans le bon sens. Mais permettent-elles réellement d'impliquer notre personnel ?

Je vous remercie.

Réponse à la question orale d'actualité n°26/25 relative à la mobilité, particulièrement pour le personnel provincial

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues, Madame la Conseillère. Merci pour cette question. Vous soulevez un point essentiel puisque la rentrée est l'occasion pour tous de se réinterroger sur ses habitudes, et la mobilité fait partie des grands défis de chaque foyer.

Je vous remercie donc pour votre question qui me permet de mettre en lumière l'ensemble des initiatives innovantes, j'insiste là-dessus, innovantes, car nous sommes très fiers d'une série d'actions mises en place en Brabant wallon, au niveau des institutions provinciales, en matière de mobilité durable, de soutien au pouvoir d'achat de nos agents et d'attractivité de nos métiers au sein de l'institution.

La Province a mis en place un Plan de déplacement Entreprises, coordonné par un Mobility Manager au sein du service du Développement territorial. Un grand nombre de mesures sont activées dans ce plan et cet agent est le point de contact pour le personnel provincial non-enseignant pour toute question relative à la mobilité.

Je vais vous citer une série d'actions mises en place depuis quelques années, ou même encore plus récemment puisque nous avons voté une encore au mois de juin dernier :

- L'indemnité vélo, pour le déplacement domicile-lieu de travail à vélo, à raison de 0,36 €/km ; l'indemnité covoiturage, pour favoriser le covoiturage, à hauteur de 0,08 €/km par passager, cumulable jusqu'à 5 personnes que l'on prendrait dans sa voiture ; ainsi que le remboursement des frais de parking SNCB, une mesure que vous avez votée au mois de juin, et qui se combine avec le système de tiers-payant pour les abonnements de bus et de train qui était déjà mis en place depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, près de 40 agents disposent d'un abonnement de bus et 28 d'un abonnement de train, parfois combinés (main nous n'avons pas encore de statistiques à vous soumettre puisque c'est trop récent) ;
- Autre initiative, la mise à disposition de vélos électriques de service (pour les missions, les temps de midi ou un test domicile-lieu de travail) ; le développement d'aménagements cyclables autour de nos implantations ; l'installation de parkings vélos sécurisés et de douches dans nos bâtiments.
- Nous avons également une plateforme de mobilité qui simplifie l'encodage des trajets, facilite le paiement des indemnités et permet aussi de mettre en relation les covoitureurs.

Actuellement, une cinquantaine d'agents bénéficient de l'indemnité vélo et autant de l'indemnité covoiturage.

- Un projet de partage de véhicules de service avec serrures électroniques est à l'étude pour faciliter les réservations via une application et encourager la multimodalité. Faire en sorte que nos véhicules soient utilisés par plus de personnes et ainsi réduire la flotte de véhicule provinciaux.

Au-delà de ces mesures, la Province attache une grande importance à l'accompagnement et à la sensibilisation par des ateliers et des formations vélo dans le cadre de la labellisation *Tous Vélo Actifs*, la participation aux challenges régionaux, et l'aménagement de vestiaires et d'espaces adaptés pour les cyclistes.

Enfin, vous avez raison de rappeler les récents investissements en matière de mobilité douce. Il y en a eu plusieurs, coup sur coup... A Mont-Saint-Guibert et à Ottignies-Louvain-la-Neuve, pas plus tard que dimanche dernier, mes deux collègues Benjamin Goes, en charge de la mobilité, et Christophe Dister, inaugurons la liaison cyclable, et le lendemain, avec Benjamin Goes et Sophie Keymolen, inaugurons un tronçon de la cyclostrade entre Louvain-la-Neuve et Wavre. Ce sont quelques aménagements parmi tant d'autres. Je tiens à cet égard là à rendre hommage à la stratégie mise en place depuis de nombreuses années et qui a amené avec elle les communes et la Région vers plus d'investissements pour le cyclable. Rappelons que la Province du Brabant wallon était la première équipée en termes de maillage et de réseau points-nœuds.

Vous l'aurez compris, notre action poursuit un double objectif : soutenir concrètement le pouvoir d'achat de nos agents et réduire l'empreinte environnementale de nos déplacements.

Les résultats sont déjà visibles et je suis convaincu qu'au fil du temps, ces initiatives contribueront à modifier durablement certaines routines de mobilité, au bénéfice de tous.

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°27/25 relative à « La Coupe du Monde de Hockey qui se tiendra à Wavre en août 2026 »

Madame Maha Karim-Hosselet : (Les Engagés)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Manifestation d'envergure internationale, la Coupe du monde de hockey sur gazon, ou devrait-on dire « les Coupes » du monde étant donné que les féminine et masculine se tiendront en parallèle, se préparent petit à petit sur notre territoire. La pose du terrain est d'ailleurs en cours. Si je parle de notre territoire, cela n'est pas tout à fait exact car, en effet, ces coupes, organisées du 14 au 30 août 2026, auront lieu entre la Belgique et les Pays-Bas et plus précisément entre Amsterdam et Wavre.

Les compétitions vont se voir affronter 16 équipes lors de 44 rencontres, le tout multiplié par deux (soient 32 et 88). Sans se risquer à l'annoncer, ces événements vont placer les projecteurs sur la Ville de Wavre mais aussi sur le Brabant wallon. De nombreuses personnes vont venir des quatre coins de la planète pour suivre les rencontres, d'où ma question : quelle est la contribution de la Province dans l'organisation des coupes du monde ?

Je vous remercie.

Réponse à la question orale d'actualité n°27/25 relative à « La Coupe du Monde de Hockey qui se tiendra à Wavre en août 2026 »

Monsieur Christophe Dister : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Conseillère. Je vous remercie pour cette question. Vous savez combien le sport de haut niveau me concerne et me passionne. Je suis très heureux de pouvoir en parler aujourd'hui. Je tiens d'abord à souligner l'importance de la Coupe du monde de hockey qui se tiendra en août 2026. C'est une manifestation d'envergure mondiale, qui va, l'espace de quinze jours, mettre un coup de projecteur sur notre Province. Pour la première fois, vous l'avez souligné, des compétitions masculines et féminines se dérouleront en même temps, et la moitié de ces rencontres aura lieu en Belgique

puisque effectivement l'autre moitié se tiendra du côté d'Amsterdam. Pour être tout à fait complet, il faut ajouter que le club de Louvain-la-Neuve, et à Louvain-la-Neuve, organisera la Coupe du Monde de para-hockey. Le Brabant wallon va donc vivre au rythme des matches de hockey durant l'été 2026.

Au-delà de l'événement sportif en lui-même, c'est une véritable vitrine internationale qui s'ouvre à nous. Elle met en lumière le Brabant wallon, son dynamisme, son savoir-faire et sa capacité à accueillir de grandes manifestations. J'espère que dans les semaines qui viennent on parviendra à apaiser les quelques personnes qui ont des craintes à ce sujet. J'en suis convaincu, elles comprendront rapidement l'intérêt d'avoir de telles compétitions dans notre Province. Elle met aussi en avant le succès de nos équipes nationales, dont les parcours exemplaires et sont une source de fierté et un formidable moteur d'enthousiasme pour la jeunesse.

Le hockey connaît aujourd'hui un essor remarquable dans notre pays et tout particulièrement en Brabant wallon, avec la création de nouveaux clubs, du côté de Grez-Doiceau récemment et du côté de Genappe prochainement, et la multiplication des infrastructures permettant d'accueillir ce sport : il y a déjà plus de 7.000 membres affiliés dans les clubs de hockey en Brabant wallon, ce qui fait de notre Province celle qui est la plus active en matière de hockey. La Coupe du monde sera donc non seulement un temps fort, mais aussi un accélérateur durable de ce mouvement.

La Province est pleinement engagée dans cet événement en tant que l'un des quatre partenaires institutionnels majeurs. Cet engagement se traduit de plusieurs manières :

- Tout d'abord, vous le savez, cela a été voté ici les années précédentes, une contribution importante dans la réalisation du stade puisque plus d'un million d'euros ont été investis dans cette infrastructure, qui va accueillir les compétitions, et nous vous soumettrons prochainement un soutien pour l'événement en lui-même, dans le cadre de la 3^e modification budgétaire et du budget 2026, puisque nous proposerons 75.000 € à la modification budgétaire et 75.000 € au budget 2026. Avec votre accord, nous soutiendrons donc la Coupe du Monde à hauteur de 150.000 € ;
- Il y aura une présence forte et visible : la Province sera mise en avant sur l'ensemble des supports de communication et dans le village de la Coupe du monde, avec notamment la diffusion d'une vidéo promotionnelle lors des avant-matches mettant en avant les atouts du Brabant wallon pour faire en sorte que les gens qui viennent des quatre coins du monde puissent ne pas uniquement aller voir un match de hockey mais aussi profiter des remarquables activités et infrastructures dont nous jouissons en Brabant wallon ; et enfin nous serons présents dans le village de la Coupe du monde avec un stand du Brabant wallon ;
- C'est aussi un partenariat éducatif et sportif puisque nous serons associés au lancement de l'action *Hockey2School*, portée par la Fédération Wallonie-Bruxelles de hockey et qui permettra à de nombreux élèves des écoles primaires du Brabant wallon de découvrir ce sport et ses valeurs ;
- On peut parler aussi du rayonnement touristique du projet puisque, en collaboration avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon, Visit Wallonia et Visit Wavre, on constitue des produits et parcours spécifiques qui seront proposés afin que les visiteurs puissent découvrir notre patrimoine, notre gastronomie et nos richesses locales.
- Enfin, pour en terminer, un ancrage économique et territorial, notre participation à la *task force attractivité* a permis de mobiliser le secteur hôtelier, les entreprises logistiques et d'autres acteurs économiques du Brabant wallon, afin que l'impact de la Coupe du monde profite au plus grand nombre et certainement à des entreprises du Brabant wallon.

Nous veillerons également à associer pleinement à cette fête du sport les hockeyeurs et hockeyeuses, les clubs du Brabant wallon ainsi que l'ensemble de nos partenaires et amis du territoire, afin que cet événement soit vécu comme une réussite collective et partagée.

Enfin, la conférence de presse prévue le 30 septembre marquera le lancement de la billetterie, raison pour laquelle je ne rentrerai pas dans les détails d'organisation, ce sera réservé à ce moment. Sur le site officiel, un lien mènera directement vers le portail *destinationbw.be*, qui rassemblera toutes les activités et expériences touristiques à vivre en marge de l'événement : de nos incontournables historiques aux activités plus ludiques et familiales, ils auront l'occasion d'en profiter et je suis certain que cela constituera un défi pour mon collègue le Député en charge du Tourisme, Benjamin Goes, qui participe également à des réunions liées à l'aspect touristique.

J'aimerais également insister sur un élément essentiel : la Coupe du monde n'est pas seulement un événement ponctuel, mais le point de départ d'un partenariat à long terme. En effet, le stade deviendra la Maison du hockey belge et accueillera tous les matchs des équipes nationales ainsi que le centre de formation national du hockey. Grâce à la collaboration étroite entre la Province, la RCA Wavrienne et Hockey Wallonie-Bruxelles, le stade construit pour l'occasion deviendra un outil durable au service du sport, de la formation des jeunes et du rayonnement du hockey en Brabant wallon.

En conclusion, nous avons ici une opportunité unique : faire de cette Coupe du monde un succès collectif, une fête du sport et de la convivialité, mais aussi un héritage durable pour nos clubs, nos écoles, notre économie et notre attractivité.

Le Brabant wallon sera fier, en 2026, d'être au cœur du hockey mondial.

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°28/25 relative à la rentrée scolaire pour les écoles provinciales

Monsieur Olivier Vanham : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. C'est le marronnier de début septembre... désormais de fin août : la rentrée scolaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 900.000 élèves ont fait leur rentrée le 25 août dernier avec un grand changement : l'interdiction des téléphones portables à usage récréatif dans les établissements. Ainsi, quels sont les chiffres de cette rentrée 2025 pour nos écoles et, si vous avez déjà des retours, comment se passe cette nouvelle interdiction ?

De plus, quelques jours avant 32 enfants étaient toujours sans école en Brabant wallon. Sur ce point, nous aimerions savoir si : parmi ces enfants, certains étaient sur liste d'attente de nos établissements provinciaux et si cela est depuis résolu ?

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°29/25 relative à l'enseignement provincial

Madame Stéphanie Bury : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. La rentrée s'est déroulée fin août et il est déjà temps de faire les comptes pour la FWB au niveau des enfants qui fréquentent nos établissements.

Il y a déjà plusieurs mois, la presse nous annonçait un taux de natalité en nette diminution, à ce jour, cette situation se fait tout doucement ressentir pour plusieurs communes du Brabant Wallon.

Compte tenu de la baisse du nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires depuis deux ans, des pertes d'emplois et des périodes dans l'enseignement, ainsi que du récent sondage commandé par le CECF (le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces), suite à la fermeture de 12 écoles du réseau officiel subventionné, pourriez-vous nous dresser un état des lieux de la fréquentation de nos écoles provinciales ? Comment se portent-elles aujourd'hui et quelles perspectives d'avenir envisagez-vous pour ce réseau scolaire dans les prochaines années compte tenu des dernières informations ?

Je vous remercie de votre attention.

Réponse aux questions orales d'actualité n°28 et 29/25 relatives à la rentrée scolaire

Monsieur Christophe Dister : (MR)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Conseillère. Comme chaque rentrée, il y a son lot de nouveautés et de nouvelles questions.

Concernant l'interdiction des téléphones portables à usage récréatif, les premiers retours sont globalement positifs. La mesure est bien accueillie par la majorité des équipes éducatives et contribue déjà à un climat scolaire plus serein.

Dans les classes de 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} années, l'utilisation de boîtes à GSM fonctionne très bien et reçoit le soutien des parents. Plusieurs écoles relèvent aussi que les récréations favorisent davantage les échanges entre élèves. C'est un des effets que nous avons escomptés et qui semble se vérifier. Certains enseignants estiment même percevoir une meilleure concentration en classe. Même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, les débuts sont en tout cas très encourageants.

Concernant les fermetures de classes, il est vrai que la presse a beaucoup insisté ces derniers mois sur l'impact de la baisse de natalité dans certaines écoles, en particulier au niveau fondamental.

Cette réalité doit évidemment être prise au sérieux par les pouvoirs organisateurs et par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre réflexion globale prend en compte cette donnée qui entraînera des répercussions sur notre enseignement à moyen terme. Si aujourd'hui il y a moins d'enfant dans l'enseignement fondamental, forcément à rebours, dans trois-quatre ans il y aura des répercussions sur l'enseignement secondaire et de facto sur l'enseignement provincial.

En ce qui concerne les écoles provinciales, puisqu'il s'agit exclusivement d'un réseau secondaire, nous ne sommes pas encore directement touchés, aujourd'hui par cette baisse de natalité, qui affecte avant tout, les maternelles et les primaires.

Au contraire, la fréquentation est en hausse dans nos établissements provinciaux. Les progressions les plus marquées concernent l'ITP (+ 40 élèves), l'IPES Wavre (+ 28 élèves) et l'EPM (+ 23 élèves). Globalement, on a une augmentation de 4% de notre population scolaire par rapport à l'année dernière. L'IPES Tubize reste l'école la plus fréquentée avec 1.079 élèves. C'est une école qui est à saturation aujourd'hui. Certaines questions doivent être posées par rapport à ce constat et par rapport à la pression démographique que connaît actuellement Tubize et que connaîtra encore Tubize avec la reconversion du site des Forges de Clabecq. Environ 30 élèves de 1^{ère} année figuraient initialement sur liste d'attente à l'IPES Tubize : 7 ont finalement pu être inscrits et les autres ont trouvé une place dans d'autres établissements. Le CEFA reste stable à 75 élèves, ce qui correspond à la capacité d'accueil.

Ces résultats témoignent de la capacité de nos écoles à s'adapter et à proposer des formations en phase avec les attentes des jeunes et de leurs familles, que ce soit dans les filières générales ou qualifiantes. Notre réseau reste un acteur solide et utile du paysage scolaire, en offrant des parcours diversifiés, accessibles et de qualité.

Pour l'avenir, nous resterons attentifs aux évolutions démographiques. Il est surtout indispensable, dès aujourd'hui, d'ouvrir une réflexion collective avec l'ensemble des réseaux. Nous devons repenser l'enseignement : rationaliser l'offre, moderniser nos infrastructures et adapter nos pratiques, à la lumière notamment du rapport des experts publié hier.

C'est en agissant maintenant que nous pourrons assurer la pérennité et le rayonnement de notre enseignement, et contribuer pleinement au développement de notre jeunesse et de notre économie locale.

Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°30/25 relative au colloque sur le vieillissement actif

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Ce lundi 22 septembre s'est tenu un colloque, organisé par la Province du Brabant wallon, sur le vieillissement actif, à la Sucrerie. Intitulé « Penser plus tôt à plus tard. Quel Brabant wallon face aux défis du vieillissement ? », ce colloque a présenté les résultats d'une étude sur le vieillissement au sein de notre province. Elle a été menée par l'équipe du professeur Jean-Michel Decroly de l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire) de l'ULB. La suite du colloque a mis en lumière des projets innovants développés Outre-Atlantique, plus précisément dans la région de Sherbrooke, au Québec.

Dès lors, ma question sera simple mais triple : Comment s'est déroulé ce colloque, quels en sont les conclusions et quelles perspectives entrevoir à la suite de cet après-midi d'échanges et de réflexions ?

Je vous remercie.

Réponse à la question orale d'actualité n°30/25 relative au colloque sur le vieillissement actif

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les membres du Collège provincial, Monsieur le Conseiller provincial, Chers Collègues. A l'origine, il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'est une étude sur les besoins de nos aînés qui a été commanditée par le précédent Collège, à l'initiative de ma collègue Sophie Keymolen.

J'ai la chance de reprendre le flambeau et quand nous avons discuté du sujet collectivement, nous avons estimé qu'il était vraiment important de pouvoir présenter cette étude au plus grand nombre, en tout cas les autorités locales et les professionnels du secteur. Ils étaient nombreux à être présents, plus d'une centaine, et je dois vous avouer que le colloque s'est très bien déroulé. D'après un échantillon des personnes qui y ont assisté, les présentations étaient claires et instructives grâce aux orateurs de qualité. La presse en a fait aussi un bel écho.

Tout d'abord, la présentation et le diagnostic réalisés par Monsieur Jean-Michel Decroly, professeur à l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) de l'ULB, pour rendre compte des principaux éléments de l'étude visant à objectiver les profils et les besoins des personnes âgées en Brabant wallon, a permis de mettre en lumière quelques enjeux assez interpellants, autour de *personas*, c'est-à-dire des profils fictifs mais qui correspondent à des typologies de personnes âgées en Brabant wallon.

Ainsi, la population âgée de 65 ans et plus croît plus vite en Brabant wallon qu'ailleurs en Wallonie. Elle est actuellement de 21% et atteindra 27% d'ici 2040. Soient 27.000 seniors de plus dans les 15 prochaines années.

Ce que l'on sait moins, c'est que parmi ces seniors, ce sont surtout les personnes très âgées – c'est-à-dire de 80 ans et au-delà – qui vont voir leur nombre augmenter. D'ici 2040, ce sont près de 20.000 personnes de 80 ans et plus supplémentaires qui résideront en Brabant wallon. L'espérance de vie a encore progressé malgré un recul dû au Covid pour s'établir à 82,3 ans.

Or, l'étude a démontré que c'est précisément à partir de cet âge de 80 ans que les incapacités augmentent de manière exponentielle. Ainsi, l'étude révèle que développer l'offre en MRS et en résidences publiques ressort comme un besoin important.

L'étude a également mis en avant que les personnes isolées et/ou disposant de peu de moyens sont les personnes aînées dont la situation est la plus précaire. Et ce, d'autant plus si elles sont locataires hors logements sociaux. Cependant, ce sont également les personnes ayant le moins accès à l'information concernant les aides dont elles peuvent bénéficier.

Ainsi, garantir une offre en logement abordable pour les personnes âgées locataires apparaît comme un enjeu complémentaire. De plus, le maintien de façon proactive des liens sociaux avec les personnes âgées en situation de fragilité est tout aussi fondamental. L'isolement est une souffrance terrible pour beaucoup.

Enfin, la prévention en vue d'encourager les personnes à anticiper leur vieillissement est l'un des enjeux les plus fondamentaux mis en avant par l'étude et ce dès l'âge de 50 ans.

C'est pour cela que le colloque est intitulé « Penser plus tôt à plus tard » : c'est l'action au Canada, dès 50 ans il y a déjà des ateliers pour préparer son vieillissement. Un des slogans est d'ailleurs « fier de vieillir », cela change un peu de ce qu'on a l'habitude d'entendre sur la vieillesse.

Ces enjeux pour le Brabant wallon sont également mis en avant par l'expérience québécoise exposée lors du colloque. Elle a notamment démontré que la diffusion de capsules informatives via la télévision communautaire était par exemple un moyen très efficace pour toucher un maximum de personnes, dont les plus isolées, sur des thématiques qui les concernent.

Par ailleurs, le témoignage provenant de Sherbrooke, région semblable au Brabant wallon d'un point de vue démographique, a sans doute pu conforter les acteurs et décideurs locaux et supracommunaux de la possibilité de mettre en œuvre certaines actions et les convaincre de l'efficacité de celles-ci. Il est à noter que les outils développés dans le projet « Pensez plus tôt à plus tard » de l'AQDR (*Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées*) de Sherbrooke sont directement inspirés des outils développés par la Fondation Roi Baudouin. Certains acteurs présents à La Sucrerie avaient d'ailleurs participé à l'élaboration de ces outils et se tiennent prêts à les développer davantage. Nous pouvons en déduire que les compétences et la force de travail est présente parmi les acteurs actifs sur le territoire provincial, ceci laissant entrevoir d'optimistes perspectives.

Ainsi, bien que ce colloque soit le point final de l'étude visant à identifier les profils et besoins des personnes âgées en Brabant wallon, les chercheurs m'ont d'ailleurs remercié car c'est très rare pour eux de pouvoir présenter les résultats d'une étude au public, il est également le point de départ d'une politique à articuler entre tous les niveaux de pouvoir et autour des actions à entreprendre à court, moyen et long terme pour permettre aux personnes âgées du Brabant wallon de vivre leur seconde vie le plus sereinement possible. Une des premiers travaux à réaliser sera de définir quelles sont les actions à mener et quel est le niveau de pouvoir le plus adéquat et les plus pertinent.

Avant de conclure, je voudrais vraiment remercier la DA5 pour avoir effectué et suivi tout le travail autour de cette étude ainsi que tous ceux qui ont permis la réalisation de ce colloque. Il y a eu le concours de plusieurs services de la Province pour permettre la bonne réalisation de ce colloque et je tiens à les en remercier.

Je vous remercie.

